

ASSOCIATION CANINE MAINE ANJOU

Association Canine Territoriale Affiliée à la Société Centrale Canine

Agréée par le Ministère de l'Agriculture (Reconnue d'utilité publique)

La Noblerie 49000 - ECOUFLANT - Tel : 06 76 50 79 35 Email : acma.presidente@free.fr - Internet : www.asso-acma.com



ANGERS



CENTRALE
CANINE

EXPO CANINE NATIONALE

AU PARC EXPOSITION D'ANGERS

S a m e d i 1 5 n o v e m b r e 2 0 2 5

Groupes 2 - 5 - 6 - 7 - 8

D i m a n c h e 1 6 n o v e m b r e 2 0 2 5

Groupes 1 - 3 - 4 - 9 - 10

Inscriptions papiers à adresser à :

CEDIA – EXPO ANGERS

8 rue de Woffischeim – 67201 ECKBOLSHEIM

Renseignements : acma.secretariat1@gmail.com

06 76 50 79 35 / 07 77 78 76 55

Engagements recommandés sur internet :

<https://www.cedia.fr> - paiement sécurisé

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

1^{er} tarif : 3 octobre 2025

2^e tarif : 3 novembre 2025

SEANCE DE CSAU – Samedi 15 & Dimanche 16 novembre de 09h00 à 12h30

10 % de remise aux adhérents ACMA et aux Exposants engageant leurs chiens CACS

Exposition sans Cage sauf pour les Meutes

Jugements à horaires. Les chiens devront être présents 45 minutes avant l'heure prévue, et au plus tard à 11h30.

Concours Jeune Présentateur Officiel (inscription en ligne)

Parking exposant : P3 - Parking Camping-Car : P1

Accès visiteur : P2

Restauration sur place

CONFIRMATION SEULES DES CHIENS NON EXPOSES

uniquement VENDREDI 14 novembre 2025 de 14h30 à 17h00

Inscription possible sur le site <http://www.cedia.fr> ou télécharger le bulletin d'inscription sur le site www.asso-acma.com

Pour tout renseignement : Tél : 06 76 50 79 35 - 07 77 78 76 55 / acma.secretariat1@gmail.com

Quelques jours avant la séance de confirmation vous recevrez par mail, la convocation à l'heure.

Jury pressenti* de ANGERS samedi 15 novembre 2025

Groupe 02	15/11/2025
Dogues allemands, Landseer, Shar Pei, Terre Neuve Cane Corso ^{spé} , Dogue de Bordeaux	DETENDER Claire DYTRYCH Anne LASSELIN Jean-Pierre
Bulldog anglais ^{spé} , Pinscher, Schnauzer	LAVERGNE Géraldine
Bouvier Suisses, Léonberg, Mastiff - Bullmastiff	LAVERGNE Géraldine
Alano espagnol, Boxer, Broholmer, Bulldog Continental, Cao de Gado Transmontado, Dobermann, Dogue argentin, Dogue du Tibet, Dogue majorquin, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Mâtin napolitain, Cimarron uruguayen, Castro laboreiro, Rafeiro de alentejo, Presa Canario, Saint Bernard, Tosa, <i>Races non citées</i>	VIZZARI Dominique
Groupe 05	15/11/2025
Akita, Basenji, Chiens nordiques, Samoyède, Spitz du Japon, <i>Races non citées</i>	ESCOFFIER Jean-Louis
Chow Chow, Cirneco de l'Etna, Eurasier, Husky Sibérien, Podenco ibicenco à poil dur, Podenco ibicenco à poil court, Podengo portugais à poil dur grand, Podengo portugais à poil dur moyen, Podengo portugais à poil dur petit, Podengo portugais à poil lisse grand, Podengo portugais à poil lisse moyen, Podengo portugais à poil lisse petit	KLEIN Jean-Claude
Akita américain ^{spé} , Bangkaew de Thaïlande ^{spé} , Chien de Canaan, Chien thaïlandais à crête dorsale ^{spé} , Malamute de l'Alaska	LEROY NAPOLI Jacques
Groupe 06	15/11/2025
Anglo-français de petite vénerie, Ariègeois, Chien courant des Balkans, Basset artésien normand, Basset de Westphalie, Basset des Alpes, Basset Hound, Beagle, Beagle Harrier, Billy, Bleus de Gascogne, Brachet allemand, Brachet autrichien noir et feu, Brachet de Styrie à poil dur, Brachet polonais, Brachet tyrolien, Bruno Saint-Hubert, Chien d'Artois, Chien de Saint Hubert, Chiens courants de l'Europe de l'Est, Chien courant bernois, Bruno du Jura, Chien courant lucernois, Chien courant de schwyz, Petit chien courant bernois, Petit chien courant du Jura, Petit chien courant lucernois, Chiens de recherche au sang, Dalmatien, Fauves de Bretagne, Foxhound anglais, Français, Gascons saintongeais, Grands Anglo-français, Griffon nivernais, Griffons vendéens, Harrier, Poitevin, Porcelaine, Rhodesian Ridgeback, <i>Races non citées</i>	ROSER Solange
Groupe 07	15/11/2025
Barbu tchèque, Braque allemand, Braque d'Auvergne, Braque de l'Ariège, Braque du Bourbonnais, Braque italien, Braque Saint Germain, Braque slovaque à poil dur, Braques de Weimar, Braques français, Braques hongrois, Chien d'arrêt danois ancestral, Chien d'arrêt frison, Chien d'arrêt portugais, Drahthaar, Epagneul à perdrix de Drente, Epagneul bleu de Picardie, Epagneul de Pont-Audemer, Epagneul de Saint-Usuge, Epagneul français, Epagneul picard, Epagneuls bretons, Epagneuls de Münster, Griffon Korthals, Langhaar, Perdiguero de Burgos, Pointer, Pudelpointer, Races de l'Alliance latine, Setter anglais, Setter Gordon, Setters irlandais, Spinone, Stichelhaar, <i>Races non citées</i>	JOUANCHICOT Christian
Groupe 08	15/11/2025
Chien d'oyssel allemand, Chien d'eau américain, Cockers américains, Cockers anglais, Lagotto Romagnolo, Spaniels, <i>Races non citées</i>	CITERNE Jean-Paul
Barbets, Chien d'eau espagnol, Wetterhoun, Chien d'eau portugais à poil bouclé, Chien d'eau portugais à poil ondulé, Golden, Labrador, Retrievers	MICHAUD Béatrice

Jury pressenti* de ANGERS dimanche 16 novembre 2025

Groupe 01	16/11/2025
Berger américain miniature, Berger australien	BLUSSEAU BOURCIER Christine KLEIN Jean-Claude
Welsh Corgis	KLEIN Jean-Claude
Berger de Picardie, Berger des Shetland, Berger de Croatie, Berger de Bergame, Berger des Abruzzes et de Maremme, Komondor, Kuvasz, Berger polonais de plaine- Nizinny, Slovensky cuvac, Berger de russie méridionale, Chien de berger roumain de Mioritza, Chien de berger roumain des Carpathes, Bergers des Pyrénées, Bouvier des Flandres et Ardennes ^{spé} , Chien de berger catalan, Chien-loup tchécoslovaque, Mudi, Puli, Pumi	LASSELIN Jean-Pierre
Chien de berger de Majorque, Bouvier d'Australie, Chiens de berger belge, Colleys, Kelpie australien, Majorero, Schapendoes, Schipperke	ROSER Solange
Bergers allemands, Bergers hollandais, Bobtail, Chien loup de Saarloos, Colley barbu, <i>Races non citées</i>	VIZZARI Dominique
Groupe 03	16/11/2025
Airedale, Bedlington Terrier, Bull Terriers, Cesky Terrier, Norwich et Norfolk Terrier, Silky Terrier, Terrier brésilien, Terriers Anglais, Glen of Imaal Terrier, Irish Terrier, Irish soft coated wheaten Terrier, Toy Terrier, <i>Races non citées</i>	BARD Carole
Biewer Terrier ^{spé} , Fox-Terriers, Russell Terriers, Terrier du Yorkshire ^{spé} , Terriers d'Ecosse	JOUANCHICOT Christian
Border Terriers, Staffordshire américain, Staffordshire Bull Terrier, Terrier australien, Terrier de chasse allemand, Terrier japonais, Kerry blue Terrier	MEZQUIDA Catherine
Groupe 04	16/11/2025
Teckels	JOUANCHICOT Christian
Groupe 09	16/11/2025
Bichons, Chihuahuas, Coton de Tuléar, Epagneuls continentaux, Petit chien lion, Ratier de Prague	ARNOULT Daniel
Carlins, Petits belges, Terrier de Boston	DUMONT Bertrand
Bouledogues français, Caniches, Chiens chinois à crête, Petits chiens russes	ESCOFFIER Jean-Louis
Chiens du Tibet, Epagneuls japonais, King et Cavaliers King Charles spaniels, Pékinois	KLEIN Jean-Claude
Groupe 10	16/11/2025
Azawakh, Barzoï, Greyhound, Lévrier afghan, Lévrier écossais, Lévrier espagnol, Lévrier hongrois, Lévrier irlandais, Lévrier polonais, Petit lévrier italien, Saluki, Sloughi, Whippet, <i>Races non citées</i>	BARJOT Bernard

* La liste des juges et la répartition des races peuvent être modifiées selon le nombre des engagements et la disponibilité des juges

ASSOCIATION CANINE MAINE ANJOU

(Affilié à la SCC Reconnue d'utilité publique)

CADRE RESERVE
A L'ACMA



DEMANDE D'ENGAGEMENT EXPOSITION CANINE NATIONALE

Samedi 15 novembre : **Groupes 2 - 5 - 6 - 7 - 8**

Dimanche 16 novembre : **Groupes 1 - 3 - 4 - 9 - 10**



Remplissez cette feuille et envoyez-la immédiatement à CEDIA - Exposition ANGERS – 8 rue de Woffischeim – 67201 ECKBOLSHEIM
Tel : 06 76 50 79 35 - 07 77 78 76 55 – Email : acma.secretariat1@gmail.com en joignant le montant de votre engagement par tous les moyens à votre convenance avec une enveloppe timbrée. Les mandats postaux devront nous être adressés avec l'engagement.

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 31 octobre 2025 (date de réception)

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : N° LOF :
(puce ou tatouage)

Nom du chien :

Race :

Variété : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russel, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russel, Spitz, Teckels, Braque Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermann, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Seguglos Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes
---	--	--	--	---

Né(e) le :/...../..... Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père :

Nom de la Mère :

Producteur : M. Mme Mlle.....

propriétaire de la lice à la saillie

Propriétaire : M. Mme Mlle.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mobile : Email :

Classe	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Ouverte <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Baby <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>
d'engagement	Ne concourant pas <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>	Lot Affixe <input type="checkbox"/>	Lot Reprod. <input type="checkbox"/>	Paire <input type="checkbox"/>	Couple <input type="checkbox"/>	Confirmation avec expo <input type="checkbox"/>	

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION			
Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire			
Tarifs	1ère Clôture 3 octobre	2ème Clôture 3 novembre	SOMMES ADRESSEES
1 ^{er} chien	40 €	47 €	
2 ^{ème} et 3 ^{ème} chien (chacun)	38 €	45 €	
4 ^{ème} chien et suivants (par chien)	34 €	41 €	
Puppy / Baby / Vétéran	20 €	27 €	
Chien ne concourant pas : non exposé, non confirmé	10 €	17 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	70 €	90 €	
Chien supplémentaire dans la meute	25 €	31 €	
Lot d'Affixe / Lot de reproducteur / Paire / Couple	15 €	15 €	
Tarif groupe : 6 chiens "même propriétaire"	130 €	150 €	
Chien supplémentaire dans le groupe	25 €	32 €	
JUNIOR HANDLING – Concours Officiel	15 €	15 €	
Total global			
ADHERENTS ACMA 2025 A JOUR DE COTISATION : Réduction 10 %			
Sur le montant total de vos engagements – N ° Adhérent :			
Carte accompagnateur / Gratuit pour les moins de 12 ans	5 €	5 €	
Réservation catalogue papier	6 €	6 €	
Reste à verser :			
Par : <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement libellé au nom de ACMA (adressé justificatif paiement)			
Inscription de l'étranger : règlement par virement uniquement :			
IBAN : FR76 1027 8394 0100 0221 938 0150			
BIC SWIFT : CMCIFR2A			
Pour bénéficiaire du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Engagement sur internet : http://www.cedia.fr – paiement sécurisé			

Votre Ecarte vous sera adressée quelques jours avant l'exposition

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- le règlement de vos engagements
- une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de 2^{ème} catégorie
- **Les photocopies des justificatifs délivrés par la SCC pour l'engagement en classe Champion et classe Travail avant la date de clôture des engagements**

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement des engagements de cette exposition dont j'ai pris connaissance avec l'extrait condensé du règlement.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement l'Association Canine Maine-Anjou de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

La présence de chiens non engagés à l'exposition est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 15h00.

Fait à
le.....
Signature du propriétaire (obligatoire)

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'CHIEN

L'expositions se tiendra à ANGERS, parc des expositions les 15 et 16 novembre 2025.

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h45 et jusqu'à 11h30 (au plus tard), suivant les horaires de jugements. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 8h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements. L'CARTE Expositant sera envoyée par mail avec le numéro d'exposant dans les 10 jours précédents l'exposition.

SORTIE DES CHIENS : Sortie possible dès la fin des jugements si vous le souhaitez. Seuls les chiens classés pour le ring d'honneur devront rester sur l'exposition.

LOGEMENT : Exposition sans cages. Prévoir vos cages et box personnels – Cages uniquement pour les meutes – Vastes zones réservées.

TOILETTAGE : Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double "handling", c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestualité. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

OREILLES COUPEES : Les chiens nés en France ou à l'étranger, après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés. Les engagements des chiens absents à l'exposition ne seront pas remboursés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exemption de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont admis à l'exposition tous les chiens inscrits, même ceux sans pedigree, de races figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de 1^{re} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition sauf les omissions ou erreurs informatiques,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de Lot d'Élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de l'engagement et resteront acquis à l'association, même si l'exposant ne peut se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS (la date de référence pour les âges / classe est la veille de l'ouverture de l'exposition).

INTERMÉDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte

OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la clôture des inscriptions, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION : Réserve exclusivement déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.

JEUNES – Pour les chiens âgés de 9 mois à 18 mois (compté au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS. Le 1^{er} excellent peut obtenir le CACS-J.

VÉTÉRAN – Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire. Le 1^{er} excellent peut obtenir le CACS-V.

PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 et moins à 9 mois.

BABY : Pour les chiens âgés de 4 à moins de 6 mois

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur) Elle ne donne pas lieu à un classement.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy, Baby, Vétéran.

MEUTES – **Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.**

Chiens courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire dont 3 chiens doivent être engagés en Classe Travail. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Teckels et Terriers : Pour les six terriers ou les six teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE : Classe pouvant être constituée sur place. Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des expositions différentes. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE : Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE : Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" : Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge et donc n'ont pas accès à la confirmation.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 12 novembre 2024. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé. Les engagements dont le règlement ne sera pas effectué avant la date de clôture ne seront pas pris en considération et retournés. Aucun règlement ne sera accepté le jour de l'exposition. L'Engagement, libellé à l'ordre de l'Association Canine Maine-Anjou (ACMA), devra être adressé avec l'engagement, par chèque bancaire. Les exposants étrangers peuvent effectuer un versement sur notre compte bancaire IBAN : FR7610278394010002219380150 – BIC SWIFT : CMCIFR2A

FR7610278394010002219380150 – BIC SWIFT : CMCIFR2A

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements : l'ACT se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens agressifs
- b) ceux refusés par le Service Vétérinaire
- c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite
- e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait démandé.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctionnaires qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défallant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. À deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. Les chiens absents au moment du jugement, ne seront classés par la suite. Le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall. Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race – présenté en parfaite condition – réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant "de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions – en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien typé, sans qualités notables ou pas en condition physique.

DISQUALIFIÉ : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf les classes Puppy, les quatre meilleurs seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON. Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptés par la SCC, et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

CACS : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en classe Intermédiaire, ou en classe Ouverte ou classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les Juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à

un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer, pour l'homologation du CACS, que les chiens satisfont aux conditions imposées. Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC. Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir déposé le CACS, pour attribuer la Réserve de CACS, le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le CACS et le mettre en concurrence avec les 1^{er} Excellent des deux autres classes.

Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACS-J et CACS-V de la SCC sont ceux qui ont obtenu au minimum « 1^{er} EXCELLENT » en classe Jeune et respectivement en classe Vétéran. L'octroi du CACS-J et du CACS-V de la SCC n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du « 1^{er} EXCELLENT ». Aucune Réserve CACS-J V de la SCC ne peut être octroyée.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE : le chien et la chienne proposés pour le CACS concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (a) (Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la FCI, peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE : Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION : Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'exposition le 2^e jour.

RÉCLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen, elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS : Pourront être exclues temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par l'ACMA, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- a) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- b) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- c) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- d) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- e) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuit, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT : Avis aux Exposants résidant à l'étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants. Il - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétéran officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou l'un d'un rapport de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés. Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétéran officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le numéro d'identification sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger.

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (réception municipale, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

COUPE D'OREILLE : depuis le 1^{er} juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine.

CAUDECTOMIE : pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Doberman et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1^{er} janvier 2020.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle. Le non-respect de cette règle par l'exposant entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la SCC.

Règlement complet des expositions sur le site SCC :
<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>

